Le Mayday du résident

Chronique en bioéthique par Donald Magnaka

Quand trois secondes changent tout

Mayday : « Chez moi, on frappait avant d'entrer. »

Madame L., 87 ans, vit dans la chambre 12 depuis trois ans. Sur sa commode, des photographies racontent sa vie. Chaque objet est à sa place. Ici, malgré les années et la vie en résidence, elle essaie de conserver quelque chose de chez elle. Ce matin-là, la tournée est chargée. Les appels s'accumulent, le temps presse. J'arrive devant sa porte et j'entre sans frapper.

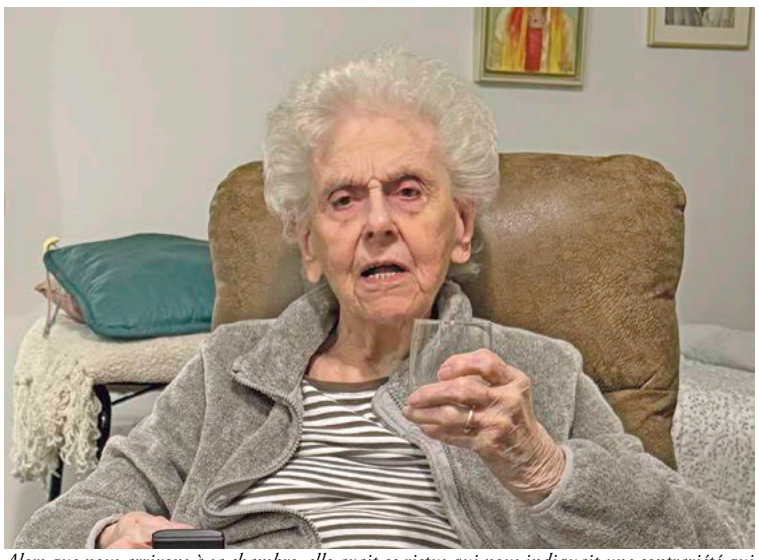

Photo : Michel Fortier

Alors que nous arrivons à sa chambre, elle avait ce rictus qui nous indiquait une contrariété qui venait d'arriver avec un préposé.

Elle est assise au bord du lit, en chemise de nuit. Surprise, elle ramène le drap sur ses épaules. Puis elle me dit, d'une voix qu'elle voudrait ferme : « Chez moi, on frappait avant d'entrer. » Je m'excuse. Je ressors. Je frappe. J'attends son autorisation. Trois secondes. Trois petites secondes qui m'ont appris une grande leçon. Depuis ce jour, je frappe avant d'entrer. Parce que derrière chaque porte, il n'y a pas simplement une chambre à visiter, un soin à donner ou une tâche à accomplir. Il y a une personne, une histoire, une intimité.

Quand la sécurité rencontre l'intimité

En résidence, les portes ne ferment pas toujours à clé. En cas de chute, de malaise ou d'urgence, les intervenants doivent pouvoir accéder rapidement aux chambres. La sécurité est essentielle. Personne ne le conteste. Mais une question demeure : puisque nous avons le droit d'entrer, devons-nous pour autant le faire sans prévenir ?

La porte de madame L. ne ferme pas à clé. Pourtant, sa chambre reste son espace personnel. Ses souvenirs, ses habitudes, ses moments de solitude lui appartiennent encore. Une résidence est un lieu de soins, mais elle est aussi un milieu de vie. Le résident ne perd pas son intimité en franchissant la porte d'une institution. Il ne renonce pas à sa vie privée parce qu'il a besoin d'aide. La sécurité nous donne accès à la chambre. Elle ne nous donne pas tous les droits sur la personne.

Ma maison, ton lieu de travail

Il y a une différence entre entrer dans une chambre et entrer chez quelqu'un. La première expression évoque une tâche. La seconde rappelle une responsabilité. À force de suivre les horaires, les tournées et les protocoles, nous pouvons finir par considérer les chambres comme des étapes sur notre parcours. Nous oublions parfois que, pour le résident, ce lieu représente le dernier espace où il peut encore organiser son quotidien à sa manière.

Entrer sans frapper peut sembler anodin pour celui qui travaille. Pour celui qui est surpris, cela peut être vécu comme une intrusion, une humiliation ou une perte de contrôle. Et lorsque ces gestes se répètent, le résident risque de ne plus se sentir pleinement chez lui et de se dire : *mon espace ne m'appartient plus, mon intimité peut être interrompue à tout moment.*

Prendre soin, c'est aussi connaître ses limites

Prendre soin ne donne pas tous les droits. Même lorsqu'il s'agit de veiller sur sa sécurité, le résident reste maître de son intimité. Sa chambre n'est pas simplement un espace de travail : c'est son chez-soi. C'est ça, le respect de son autonomie. La dignité commence parfois par un geste tout simple : frapper, attendre et demander la permission. Ce n'est ni une perte de temps ni une formalité. C'est reconnaître que, derrière chaque porte, il y a une personne, une histoire et des droits.

Entrer dans une chambre est une chose; être autorisé à y entrer en est une autre. Le badge nous autorise à intervenir dans le cadre de nos fonctions, mais il ne nous dispense jamais du respect.

Réapprendre à entrer avec humanité

Nous n'avons pas toujours le luxe de ralentir. Les urgences existent, les imprévus s'accumulent et les équipes travaillent parfois sous pression. Mais toutes les entrées dans une chambre ne relèvent pas de l'urgence. Avant d'ouvrir, frappons. Attendons quelques secondes. Annonçons-nous clairement. Si le résident ne répond pas et que la situation exige une intervention, entrons doucement en signalant notre présence.

Pendant les soins, préservons son intimité en fermant la porte lorsque cela est possible et sécuritaire. Et surtout, ne confondons jamais le silence avec une permission automatique. Ces gestes ne demandent ni matériel supplémentaire ni longue formation. Ils exigent une attention renouvelée à la personne. Il ne s'agit pas de ralentir les soins, mais de leur redonner leur sens. Prendre soin, ce n'est pas seulement savoir quoi faire ; c'est aussi savoir comment entrer en relation.

Quand la porte ne ferme pas, le respect doit rester entier

Un jour, bien après cet incident, madame L. m'a adressé ces quelques mots alors que je frappais à sa porte : « Vous savez, c'est la seule chose qui me reste de chez moi : qu'on frappe. » Je n'ai pas oublié cette phrase.

Derrière elle, il y avait bien plus qu'une habitude. Il y avait le besoin de rester maîtresse d'un petit espace de sa vie, d'être reconnue autrement que par son âge, sa dépendance ou les soins dont elle avait besoin. Nous ne pouvons pas toujours rendre aux résidents toutes les libertés qu'ils ont perdues. Mais nous pouvons éviter de leur retirer celles qu'ils conservent encore.

Alors, la prochaine fois que votre main se posera sur une poignée de porte, prenez trois secondes. – Frappez – attendez – annoncez-vous! Quand le résident n'a plus de porte qui ferme, il lui reste encore le droit de ne pas être envahi; et à nous, le devoir de le respecter.

Derrière chaque porte, il y a une vie qui mérite d'être respectée. Frapper avant d'entrer, c'est reconnaître que, même devenu résident, on ne cesse jamais d'être chez soi.

Noms en jeu

Mots et Mœurs

Gleason Théberge
motsetmoeurs@journaldescitoyens.ca

Plusieurs traditions accordent à la personne un nom officiel et un nom personnel, parfois aux puissances magiques et qui ne doivent pas être révélés. Un danger que l'invasion des communications électroniques a transposé en des vols d'identité qui endettent lourdement les victimes à leur insu. On en retrouve aujourd'hui faiblement traces dans le nom de famille, qui sert aux communications officielles du « vous », et dans le prénom, plus intime, utilisé avec le tutoiement.

À ma connaissance, à cause probablement du seul pronom « *you* » pour le singulier et le pluriel, seule la tradition anglaise confond les deux types de relation. Un usage que nous, francophones, considérons comme une intrusion à laquelle répond le reproche de n'avoir pas gardé les cochons ensemble.

À l'inverse de cette prédominance du simple prénom, diverses circonstances imposent, d'ailleurs, que les deux éléments habituels soient présents. Carte d'identité, contrat, compte bancaire et autres enregistrements nécessitent le nom complet de tout individu, généralement augmenté d'autres références. Et quand il s'agit de déclaration solennelle ou de formulation juridique, l'appellation insiste sur la présence d'un « *moi* », précédant prénom et patronyme.

Or[1], le serment de fidélité au peuple québécois récemment prononcé par les vingt-deux nouveaux membres de l'Assemblée nationale révèle une formule prescrite qui respecte mal l'élégance de notre langue.

Bien sûr, en français, on peut dire ou écrire : « Une personne [sujet], même sous pression, ne devrait [verbe] pas renier sa nationalité ». Mais un principe d'harmonie littéraire propose de séparer le moins possible le sujet de son verbe. On dirait plutôt « Une personne ne devrait pas renier sa nationalité, même sous pression ». Ou placer la section finale au début de la phrase : « Sous aucune pression, une personne ne devrait renier sa nationalité ». Et le processus s'applique d'autant plus fortement si le sujet est court.

À mon avis, dans la formule entendue récemment vingt-deux fois, ce « Je [suivi d'un prénom et d'un nom] serai fidèle au peuple québécois » affecte la noblesse de la déclaration. Alors que dire « Moi, [prénom et nom], je déclare que je serai fidèle… » écarterait l'allure franglaise d'un « *I [first and second name] swear to…* »

On notera à cet égard qu'en espagnol, le pronom sujet du verbe est normalement inclus dans la conjugaison. Pour dire l'équivalent de notre « *Je vais faire* », on entendra ainsi plus sobrement « *Voy a hacer* ». Ce n'est que pour marquer l'insistance du genre « C'est moi qui vais le faire » qu'on dira « *Yo voy a hacer* ». Cette parenté d'usage nous rapprocherait davantage de nos vrais amis mexicains que de certains Étasuniens séduits par le goût de recourir sans nuance aux solutions faciles.

[1]Les quatre paragraphes qui suivent ont été publiés dans la lettre d'opinion « À propos du serment », dans *Le Devoir* du 6 novembre 2026 : *https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/1022843/propos-serment.*